

DEC170865DR11

Décision portant nomination de M. Maximilien CHEFDEVILLE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 5814 intitulée LAPP

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC151636IN2P3 nommant M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR 5814 intitulée LAPP ;

Vu l'attestation de formation Niveau 1 dans le secteur d'activité industrie, délivrée à M. Maximilien CHEFDEVILLE le 8 décembre 2016 par C2i Formation ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 03 octobre 2016 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Maximilien CHEFDEVILLE, CR2, est nommé personne compétente en radioprotection à compter du 04 janvier 2017;

Article 2 : Missions¹

M. Maximilien CHEFDEVILLE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Maximilien CHEFDEVILLE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Annecy, le 3 janvier 2017


Le directeur d'unité
Giovanni LAMANNA

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional


Jérôme VITRÉ

Visa du chef d'établissement partenaire

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président Recherche


Roman KOSSAKOWSKI

UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC

Vice-présidence recherche
27, rue Marcoz
73000 CHAMBERY
tél. 04.79.75.84.32